



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5942^e séance

Mercredi 23 juillet 2008, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud.	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique.	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Trambajolo
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/466)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/466)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jengeli (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ali Ahmed Jama Jengeli, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle il demande à être invité par le Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ramtame Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, publié sous la cote S/2008/466.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, à qui je donne maintenant la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : C'est ma troisième présentation au Conseil de sécurité depuis que j'ai pris mes fonctions, il y a plus de neuf mois. La première fois, le 17 décembre 2007 (voir S/PV.5805), j'ai proposé trois options au Conseil pour résoudre la crise somalienne. La première consistait à ne rien changer, en apportant une assistance massive, notamment de l'aide humanitaire, comme nous le faisons depuis 18 ans. Ces 10 dernières années, le montant officiel de l'aide versée à la Somalie avoisine les 6 à 8 milliards de dollars. Cette approche a contribué à sauver des millions de vies et doit être saluée et poursuivie. Cependant, ses effets collatéraux ne sauraient être ignorés, et il est peu probable qu'elle aboutisse à une paix durable. Aujourd'hui, plus de 3 millions de Somaliens vivent en exil, plus de 800 000 autres sont déplacés, et la violence continue.

La deuxième option consistait à nous retirer d'un pays où nous n'avons pas encore fait de réelle différence. Je sais que c'est difficile. Par conséquent, j'ai proposé une troisième approche afin de tenter autre chose : une action simultanée sur les plans politique et sécuritaire.

Le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et les organisations de la société civile ont accepté, à l'invitation de l'ONU, de participer aux pourparlers de Djibouti, qui visaient à rassembler les Somaliens afin de mettre un terme à près de 20 ans de violence. Le 9 juin 2008, le Gouvernement fédéral de transition, internationalement reconnu, et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, qui était considérée comme extrémiste lorsqu'elle était au pouvoir à Mogadiscio en 2006, ont signé l'accord de Djibouti. Des membres des deux groupes sont maintenant

présents dans cette salle en tant que représentants d'une future Somalie stable. L'accord de Djibouti a été conclu devant un certain nombre d'organisations internationales et d'États observateurs témoins, parmi lesquels la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne, ainsi que les pays hôtes et les représentants des gouvernements accrédités par la Somalie.

La visite de travail que le Conseil de sécurité a effectuée à Djibouti, à l'ouverture des discussions, a été l'une des plus importantes contributions à la bonne conclusion de l'accord de Djibouti. La délégation du Conseil, sous la direction des Représentants permanents du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud, a eu un impact décisif sur les négociations et les participants et observateurs pendant l'échange qui a duré deux jours avec les représentants somaliens. Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité, comme le sont les Somaliens. Tout le monde les avait appelés à présenter un accord de paix, et les Somaliens y sont parvenus. Ils méritent le plein appui de la communauté internationale.

Dans tous les processus de paix, certains individus ou groupes commencent toujours par rejeter les accords. La mise en œuvre effective de l'accord devrait inciter davantage de Somaliens à s'y associer et leur donner une chance de contribuer à la renaissance de leur pays. À ce propos, je voudrais proposer que le Conseil exprime publiquement son ferme appui à l'accord de Djibouti et exhorte les États Membres à lui offrir la possibilité d'être appliqué rapidement. Pour leur part, les Somaliens ont commencé à travailler ensemble, et aujourd'hui la balle est dans le camp de la communauté internationale. Nous devons agir vite.

L'accord n'amènera pas la paix du jour au lendemain – aucun accord ne l'a jamais fait – en particulier si des saboteurs et des médiateurs indépendants, comme je l'ai indiqué au Conseil dans mon exposé de décembre dernier, continuent de s'ingérer. Pendant longtemps, la violence a été omniprésente en Somalie, et elle durera encore un peu. Néanmoins, l'accord constitue une occasion de marginaliser et finalement de faire cesser cette violence. En même temps, un examen des individus inscrits sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité devrait aider à reconnaître le rôle de ceux qui ont décidé de changer d'attitude et de soutenir la paix.

Notre priorité doit être de maintenir notre effort et de donner suite à la mise en œuvre de l'accord de Djibouti. Cela assurerait la sécurité nécessaire aux programmes humanitaires – en particulier des escortes navales pour le Programme alimentaire mondial, qui achemine 80 % de son aide alimentaire à la Somalie par la mer. Malheureusement, ces escortes vitales – lancées par la France puis menées par le Danemark et les Pays-Bas – ont récemment cessé. Je salue les ressortissants somaliens qui constituent plus de 95 % des travailleurs humanitaires présents dans le sud et le centre de la Somalie. Ils risquent leur vie quotidiennement et sont trop souvent les victimes innocentes d'assassinats ciblés. La communauté internationale doit être déterminée, comme au Kosovo et ailleurs, à faire en sorte que les individus qui commettent ces actes terribles ne restent pas impunis.

La communauté internationale doit être unie et se montrer solidaire du peuple somalien. Ce serait une terrible erreur que de laisser certains jouer avec l'avenir de la Somalie et de toute la corne de l'Afrique. La violence peut facilement se propager par-delà les frontières internationales. Le fait de continuer à négliger la Somalie constitue une menace à la paix internationale.

Aujourd'hui, nos options pour instaurer la paix en Somalie sont limitées, mais le moment est venu de prendre une décision définitive. La Mission de l'Union africaine en Somalie accomplit un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles. Le Conseil pourrait envisager de changer le commandement de cette force si cela pouvait avoir pour effet d'apporter les capacités requises. Une autre option serait une force internationale de stabilisation, comme indiqué dans la lettre datée du 20 septembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité – qui était alors le représentant de la France – par le Secrétaire général (S/2007/762). Une troisième possibilité crédible pour le Conseil de sécurité serait la création d'une force de maintien de la paix de l'ONU. Étant donné que les Somaliens souffrent depuis si longtemps, et compte tenu du contexte politique favorable actuel à la suite de l'accord de Djibouti, il est temps, me semble-t-il, que le Conseil prenne des mesures audacieuses, décisives et rapides.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ould Abdallah de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine.

M. Lamamra (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que féliciter et remercier votre prédécesseur pour le bon travail qu'il a réalisé.

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de m'adresser au Conseil sur la question de la Somalie, et je tiens à vous remercier, Monsieur, de l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance, qui, à notre avis, amplifiera le nouvel élan que connaît actuellement la mobilisation de l'attention mondiale. Je voudrais également réaffirmer nos vifs remerciements au Secrétaire général pour son engagement et son appui et féliciter son Représentant spécial, notre collègue et ami Ahmedou Ould Abdallah, pour les efforts inlassables qu'il déploie sur le terrain.

La présence aujourd'hui au Conseil d'une délégation somalienne intégrée, dirigée par le ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition et comprenant des dirigeants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, constitue un puissant indicateur très positif de leur volonté d'œuvrer à la restauration d'une paix durable et de la réconciliation dans leur pays. C'est également un message clair qui doit rassurer le Conseil de sécurité et la communauté internationale, affirmant que la Somalie est prête à recevoir une mission de maintien de la paix des Nations Unies et à lui accorder son entière coopération. Nous exhortons le Conseil à tenir pleinement compte des implications de cet important acte d'unité qui vise à instaurer la paix et la sécurité en Somalie et dans la région dans son ensemble.

Nous notons avec satisfaction la mobilisation grandissante à l'égard de la situation en Somalie, qui est la preuve que des possibilités ont été créées à la suite des progrès réalisés par les Somaliens eux-mêmes, en particulier les efforts du Gouvernement fédéral de transition et d'autres acteurs en vue de stabiliser la situation du pays et de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre tous les Somaliens.

Ces efforts ont culminé tout d'abord avec la convocation, aux mois de juillet et d'août 2007, du Congrès de réconciliation nationale qui a fait plusieurs recommandations visant à promouvoir un processus politique ouvert à tous. Ces progrès ont été encore renforcés par les efforts du Représentant spécial Ould

Abdallah et ont reçu l'appui de l'Union africaine avec la convocation de pourparlers entre Somaliens, qui ont débouché sur l'accord de Djibouti du 9 juin 2008 entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie.

Comme le Conseil le sait, lors de la réunion qu'il a tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement en marge du dernier sommet de l'Union africaine, organisé à Charm al-Cheikh, en Égypte, le Conseil de paix et de sécurité s'est félicité des nouvelles perspectives de paix durable et de réconciliation en Somalie et a demandé appui et coopération pour la mise en œuvre de l'accord de Djibouti. Nous notons avec satisfaction que d'autres dirigeants et éléments de l'opposition somalienne acceptent l'accord et y adhèrent, car ils le considèrent comme un moyen viable de trouver une solution durable à leurs différends. En effet, l'accord prévoit la création de deux comités principaux, un comité mixte de sécurité et un comité de haut niveau, pour préparer la consolidation du processus politique en cours et améliorer considérablement la situation sécuritaire dans le pays. La mise en œuvre de cette disposition est en cours, et l'Union africaine collabore activement avec le Représentant spécial des Nations Unies pour lui donner effet, ainsi que pour appliquer d'autres éléments importants de l'accord.

Je voudrais souligner que la détermination des parties somaliennes de prendre des engagements au titre des principales propositions, notamment du rétablissement de la confiance mutuelle, avec l'objectif de mettre fin au conflit donne de façon appropriée à la communauté internationale, et en particulier à l'ONU et à l'Union africaine, la possibilité de contribuer au processus de paix. L'Union africaine, qui intervient actuellement sur le terrain par l'intermédiaire de la Mission africaine en Somalie (AMISOM) et les bons offices du Représentant spécial du Président de la Commission, est prête à utiliser tous les moyens nécessaires qui sont à sa portée pour aider les parties, en collaboration avec l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale, à parvenir à une cessation effective des hostilités sur le terrain.

En dépit de tous les sacrifices de ses dirigeants et de ses éléments, l'AMISOM n'est pas en mesure de remplir son mandat, parce que sa force est manifestement loin d'être proportionnelle à l'ampleur des enjeux réels sur le terrain. La Mission affronte un grave manque de financement et d'appui logistique. D'après les estimations courantes de l'ONU pour une

année, son budget s'élève à plus de 800 000 dollars pour la logistique, ainsi que pour les composantes financières et techniques. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer la Mission pour atteindre les effectifs autorisés de 8 000 hommes, alors qu'elle en compte actuellement 2 600, ce qui représente seulement environ 30 % du chiffre total des effectifs autorisés.

À cet égard, l'Union africaine s'est lancée dans une nouvelle activité de constitution de contingents parmi ses membres, et je souhaite saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux gouvernements burundais et ougandais pour leur engagement continu en faveur de l'instauration d'une paix durable et de la réconciliation entre tous les Somaliens. Je tiens également à réitérer la demande d'aide à la Mission, formulée par le Président de la Commission de l'Union africaine. Tout en remerciant le Secrétaire général de sa réponse à cette demande, je voudrais renouveler notre appel à tous les autres partenaires pour qu'ils appuient davantage l'AMISOM.

À cet égard, je tiens à attirer l'attention du Conseil sur l'évolution de la situation sur le terrain, qui offre des possibilités sans précédent au cours des 18 dernières années. C'est pourquoi je réitère les précédents appels de l'Union africaine en faveur d'un transfert de l'AMISOM à l'ONU, évolution qui est manifestement souhaitée par les Somaliens eux-mêmes, comme l'indique l'accord de Djibouti, dans le but de mettre fin rapidement aux hostilités actuelles. En toute hypothèse, l'AMISOM est disposée à être intégrée en dernière instance dans la force internationale de stabilisation prévue dans l'accord de Djibouti.

Dans les échanges que j'ai eus avec la délégation du Conseil de sécurité lors de sa visite à Djibouti, j'ai eu l'occasion de suggérer que soit plus avant la nécessité de prévoir une composante navale importante dans la conception des opérations de la mission de maintien de la paix des Nations Unies pour la Somalie, en particulier pendant les premières phases de la mission. Cette suggestion est motivée par l'expérience acquise jusqu'à présent sur le terrain. Une mission dotée d'une forte composante navale constituerait également un garde-fou important contre des attaques au sol contre la Mission, ce qui améliorerait aussi bien la sécurité du personnel de la Mission que celle de son matériel. L'amélioration de la sécurité aux frontières maritimes de la Somalie aurait à son tour un effet multiplicateur positif à l'intérieur du pays. Ce serait l'une des manières dont le processus de sécurité aurait

un impact sur les efforts politiques et humanitaires, ainsi que cela a été recommandé par le Représentant spécial Ould Abdallah dont je partage pleinement l'avis, à savoir que la communauté internationale doit agir de manière résolue et doit agir maintenant.

En dépit de l'histoire difficile de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Somalie, nous invitons le Conseil de sécurité à adopter, après avoir examiné la situation à cette phase cruciale, une résolution permettant à l'ONU et à la communauté internationale de déployer une mission forte et, ce faisant, de saisir l'occasion qui se présente actuellement de restaurer durablement la paix et la sécurité dans le pays. Nous savons tous que tout retard indu donnerait la possibilité à ceux qui le voudraient de compromettre nos efforts et de faire perdre cette occasion favorable d'édifier un avenir meilleur en Somalie et dans la région. Nous ne devons pas – le Conseil ne doit pas – le permettre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Ahmed Jama Jengeli, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

M. Jengeli (Somalie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre part à ce débat du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie. Dans ce contexte, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial de leur dévouement et des efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'instaurer la paix et la stabilité en Somalie. De même, nous voulons remercier de leurs efforts le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité a pour la première fois été saisi de la situation en Somalie au début de 1992. Depuis lors, des réunions ont été tenues, des rapports élaborés et des missions d'établissement des faits organisées concernant la Somalie. Aujourd'hui, mon intention n'est pas de répéter les résolutions et les délibérations du passé. Cependant, je voudrais mettre l'accent sur deux questions importantes, à savoir l'aspect de sécurité et de réconciliation, et la situation humanitaire.

S'agissant de la question de la sécurité et de la réconciliation, je voudrais mentionner, comme mes amis qui se sont exprimés précédemment l'ont fait, la

récente réunion qui s'est tenue à Djibouti entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Le Conseil sait que, grâce à son appui et ses encouragements, un accord de paix et de réconciliation a été atteint entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Comme prévu, l'accord sera dûment signé très prochainement en Arabie saoudite, par le Gouvernement fédéral de transition et par l'Alliance. Tant le Parlement fédéral de transition de Somalie que le Comité central de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie ont avalisé l'accord. Une fois que ce dernier sera signé, nous procéderons à sa mise en œuvre, et les différents comités, en particulier le comité de sécurité et le comité politique, devront entamer leurs travaux.

Entre temps, nous nous trouvons dans une phase de consolidation et d'expansion. Les deux parties s'emploient à mieux faire connaître l'accord pour que toutes les parties prenantes et la société civile en soient informées et puissent apporter leur plein appui à sa mise en œuvre lorsqu'il entrera en vigueur.

Nous voudrions souligner que le Gouvernement fédéral de transition est déterminé à s'acquitter des obligations qu'il a contractées au titre de cet accord. Nous espérons également que l'Alliance se montrera résolue à mettre en œuvre l'accord et nous avons de grands espoirs à cet égard.

Dans ce contexte, nous espérons que tout le monde s'accorde à dire que si le Conseil de sécurité autorise sans tarder le déploiement d'une force internationale de stabilisation de l'ONU, nous aurons bien des raisons de penser que les 17 années de souffrances du peuple somalien prendront fin et que le pays sera meilleur et plus hospitalier.

Nous souhaitons indiquer ici qu'à notre avis, une force de quelque 26 000 hommes chargée de stabiliser la Somalie, telle qu'envisagée dans un rapport précédent, peut ne pas être nécessaire ou réalisable. Nous pensons plutôt qu'une force bien plus modeste, mandatée et financée par l'Organisation des Nations Unies, pourrait faire un bon travail dans des circonstances raisonnables. En outre, nous pensons que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), déjà déployée en Somalie, devrait constituer le cœur de toute force internationale de stabilisation de l'ONU à venir et de toute force de maintien de la paix.

Mais, en fin de compte, le Conseil de sécurité voudra peut-être se prononcer sur la taille réelle de la force qui serait envisagée. Nous voulons dire officiellement que nous réaffirmons notre détermination de faire tout notre possible pour assurer un climat favorable au déploiement et au bon fonctionnement d'une force de stabilisation.

Je voudrais maintenant passer à la question de l'aide humanitaire. Sur la base des renseignements dont nous disposons, une aide importante sera nécessaire dans les prochains mois. Mais nous avons conscience du fait qu'il existe un lien très étroit entre la sécurité, la réconciliation et les besoins humanitaires. Une amélioration de la situation en matière de sécurité aura sans aucun doute des répercussions positives sur la situation humanitaire, et vice-versa.

Ainsi, du point de vue stratégique, les efforts que nous déploierons à l'avenir devraient se concentrer sur les fronts politique et sécuritaire, de manière à créer un environnement plus stable et plus sûr pour les opérations humanitaires d'urgence et les autres opérations. En outre, il faudrait profiter de l'occasion que se fait actuellement jour sur le plan politique pour sauver des millions de Somaliens de la dévastation absolue causée par le conflit, la sécheresse et par d'autres catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Dans ce contexte, je voudrais faire une nouvelle fois part de notre tristesse et de notre peine face aux meurtres et aux enlèvements délibérés de travailleurs humanitaires, qui accomplissent un travail héroïque dans des conditions difficiles et ingrates. Notre gouvernement et notre peuple poursuivront ces éléments criminels à titre prioritaire afin de les traduire en justice.

Je voudrais inviter le Conseil de sécurité à régler de manière résolue et sans tarder la question de l'impunité des crimes commis contre le peuple somalien. Le peuple somalien est véritablement reconnaissant des mesures préliminaires que le Conseil a déjà prises dans ce sens. Mais il faut faire bien davantage à cet égard.

Pour terminer, nous avons de bonnes raisons d'être positifs et optimistes quant à l'avenir de la Somalie. Beaucoup dépendra du peuple et des dirigeants somaliens. Beaucoup dépendra aussi de la qualité, de la pertinence, du volume et de la ponctualité de l'aide fournie par le Conseil de sécurité et la

communauté internationale. Nous espérons que l'idée d'une force de stabilisation de l'ONU appropriée recevra une forte impulsion à la présente séance du Conseil de sécurité.

Nous attendons avec impatience le jour où nous pourrons garantir la stabilité et la paix en Somalie, pour que le relèvement, la reconstruction et le développement de la Somalie, qui sont des tâches importantes, puissent sérieusement commencer. En effet, les décisions qui seront prises ici ces prochaines semaines auront un énorme impact sur leur concrétisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.